



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 10 décembre 2020

Le Président du conseil Jean-René Lepezzel souhaite la bienvenue aux conseillers et déclare la séance ouverte.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 33

Membres excusés : 4

Membres absents : 1

Total membres : 38

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 08 octobre 2020
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 43/2020 : Budget 2021
5. Préavis 44/2020 : Travaux de réfection des façades et volets du refuge de Combe Gelée – Demande de crédit d'investissement
6. Rapport des délégués aux associations intercommunales
7. Divers.

Jean-René Lepezzel, Président, souhaite la bienvenue à tous. Il lit la lettre de démission de Claire Häusermann et de Viktor Haesler en mentionnant que tous les deux ont fait partie du conseil communal depuis sa création et que Viktor a également fait partie de la Municipalité. Il demande à l'assemblée de se lever et d'applaudir les 2 démissionnaires en guise de remerciement pour leur engagement sans faille dans la vie de notre commune.

Le président rappelle qu'il n'y a plus de viennent ensuite, mais que nous sommes en mesure de terminer la législature avec 38 conseillers.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020

Monique Locatelli, Syndique, relève une erreur dans son intervention :

- En p. 2, 3^e paragraphe « il avait été demandé qu'au **maximum** un tiers de la facture revienne aux communes. »
- Alexandre Rigamonti, Conseiller, relève qu'en p. 2, 3^{ème} paragraphe il convient de corriger le nom de Mme Locatelli qui est mal orthographié.

Le procès-verbal tel que corrigé est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

- Dans le Journal le « Brasse-Cailloux vous trouverez un mode d'emploi et un calendrier pour les élections communales du 7 mars 2021. Les conseillers ainsi que les habitants de Chésereux sont invités à venir s'inscrire à la mairie sur la liste villageoise du 11 au 18 janvier. Prière d'en parler autour de vous, car cette année la traditionnelle séance d'information ne pourra avoir lieu. Le 1^{er} tour des élections aura lieu le dimanche 7 mars 2021 dans le respect des règles sanitaires qui seront alors en vigueur.
- Les votations du 29 novembre se sont déroulées sans problème grâce à des scrutateurs comme toujours très efficace

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Souhaite la bienvenue à tous pour cette dernière séance de l'année 2020.
 - La situation des liquidités se présente comme suit : environ 3,5 millions de liquidités à ce jour. Rentrées fiscales : 1 million CHF en moins par rapport à 2019 pour la même période.
- | CHF | 2020 | 2019 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| - Impôts à la source | 60'000.- | 440'000.- |
| - Impôts anticipés | 241'000.- | 246'000.- |
| - Impôts personnes morales | 30'000.- | 440'000.- |
| - Impôts personnes physiques | 5'140'000.- | 5'360'000.- |
- L'année dernière nous avons encore touché CHF 290'000.- dans les derniers jours de l'année.
 - Au chapitre de la cohésion sociale, des communes ont été contactées et Chéserey a reçu une demande afin de déposer un recours auprès du Canton contre la facture sociale 2019. La Municipalité a estimé qu'il faut aller au bout de cette demande. Deux bureaux d'avocats de Lausanne s'occupent de ce recours. Les communes qui ont déjà adhéré sont Arzier-Le Muids, Founex, Gingins, Paudex, Chéserey (1^{er} groupe), Borex, Coppet, Crans, Echandens, Mies, Pully, Rolle et Vaux s/Morges (2^e groupe). Les juristes de l'Etat ont demandé un délai jusqu'au 11 janvier 2021.
 - Quant à l'initiative SOS Communes il était prévu que la commune soutienne cette initiative et verse CHF 1.-/habitant, mais suite à une interpellation au Grand Conseil, il a été interdit aux communes de verser quoi que ce soit. Cela ne peut se faire que par des dons privés ! Les récoltes de signatures se feront dès la mi-janvier. Le texte de l'initiative sera envoyé à tous les conseillers en temps voulu. Prière d'en parler autour de vous ! Il est important que nous montrions notre opposition. Des listes sont déposées à la commune. Un numéro IBAN y figure – les dons étant les bienvenus !
 - D'ailleurs des initiateurs de SOS Communes et d'autres députés ont déposé un amendement lors du vote du budget cantonal mais il a été refusé à une grande majorité. Il ne faut pourtant pas baisser les bras !
 - Chéserey a accepté de participer à l'étude de faisabilité relative à un projet de mobilité douce entre Nyon-Eysins et Signy (ex. trottoirs)
 - Région Nyon fait de la publicité pour le massif de la Dôle afin d'inciter les gens à skier plus régional. N'oublions pas qu'il y a de très jolis coins dans notre région.
 - Céline Herren, responsable de la gestion partielle de la gérance des logements va cesser son activité. Sa fonction sera reprise au sein de la Municipalité. Nous la remercions pour son engagement durant 20 ans.

Patrick Barras, Municipal :

- Dans le cadre de l'étude pour le bâtiment multi-fonctions, le crédit incluait trois mandats parallèles. La question a été posée aux trois bureaux s'il était possible de prendre les idées de l'un et de l'autre sans avoir à défendre ou payer des droits de propriété. Le but est que les architectes aient chacun le même cahier des charges transmissibles.
- Plusieurs dénonciations par rapport aux plastiques de la culture du chanvre au nord du village. Retour le 15 janvier.
- Incivilités au Courtillet qui ont engendré une mise à ban. L'affaire est en cours de discussion avec la copropriété.
- Cheminement piétonnier : la société qui devait poser le mât a pris du retard mais le candélabre sera mis en place en même temps que les autres prévus dans deux autres endroits du village.

Yvan Laurent, Municipal :

- SIECGE : le prix du m³ d'eau va augmenter à compter de 2021 passant de 1 CHF à 1.20 CHF. Cela évitera l'obligation pour le SIECGE de devoir emprunter.

Pascal Steimer, Municipal :

- STEP régionale : depuis plus de 4 ans une représentation des communes concernées travaille à l'élaboration du projet. Récemment une association dénommée APEC-Plus a été créée en vue de la concrétisation de ce projet. Le 12 mars 2020, le Conseil communal a accepté le préavis 37/2020 qui finalisait les conditions d'adhésion à ce projet. Par contre, ni Nyon ni Gingins n'avaient encore soumis leur préavis à leurs conseils. Lors de la séance du 9 novembre 2020 le Conseil communal de Nyon a accepté le préavis mais en l'amendant pour qu'il n'entre en vigueur qu'à l'acceptation définitive du PPA de Gland, et sous réserve d'une étude complémentaire de faisabilité et d'une adaptation de sa STEP actuelle de l'Asse. Cette démarche remet en cause l'ensemble de la planification en retardant le projet de plusieurs années. Ce refus par la commune de Nyon est un frein net au projet de STEP régionale. Entre temps, le Conseil communal de Gingins a refusé le préavis d'adhésion. Cette situation va vraisemblablement conduire à un abandon du projet régional et à la réalisation par l'APEC d'une STEP de plus petite importance sur la même parcelle que celle prévue pour la STEP régionale en remplacement de la STEP actuelle de la Dullive. Si ce projet de STEP est abandonné, Chésereux devrait donc, en collaboration avec Gingins, examiner les modalités du démantèlement de notre STEP et d'un raccordement soit à la station de traitement de l'Asse, soit à celle de l'APEC via la commune de Trélex.
- Auberge de la Couronne. Le tenancier, Pascal Noverraz, prend sa retraite, il a résilié son bail pour le 31 décembre 2021. Nous devons donc nous pencher sur l'avenir de notre auberge. Des importantes transformations devront avoir lieu, entre autres pour répondre aux exigences légales. Une demande de crédit d'étude sera prochainement soumise au Conseil.

Dominique Fleury, Municipal :

- Pas de communications.

Monique Locatelli, Syndique, revient sur les élections communales du mois de mars 2021 et informe l'assemblée que les 5 municipaux se représenteront pour la prochaine législature.

4. Préavis No 43/2020 : Budget 2021

Philippe Widmer, Conseiller, lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée.

Vote : Le préavis No 43/2020 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 44/2020 : Travaux de réfection des façades et volets du refuge de Combe Gelée - Demande de crédit d'investissement

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, lit la conclusion du rapport de la commission des finances. Alexandre Ansermet, Conseiller, lit le rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

Philippe Lacôte, Conseiller a deux questions. Premièrement l'amortissement sera fait sur 10 ans, mais il y aura certainement des travaux de réfection à faire avant les 10 ans. Ces coûts ne sont pas mentionnés dans le rapport de la commission ad hoc. Deuxièmement le remplacement des lames a-t-il été prévu et de quelle manière ?

Pascal Steimer, Municipal, répond que les travaux nécessaires ont été repoussés mais vu l'état actuel du chalet, il est préférable d'entreprendre les travaux maintenant, sinon la note sera plus élevée plus tard. Pour ce qui est des lames, il ne s'agit pas seulement de travaux de ponçage, la technique suggérée par le fournisseur est garantie plusieurs années. On n'a pas prévu de reprendre toute la structure du chalet car le coût aurait été trop élevé.

Alexandre Ansermet, Conseiller, répond pour la commission ad hoc que les années d'amortissements semblaient normales au vu des rentrées des locations.

Philippe LaCôte, Conseiller, a entrepris des travaux similaires sur son chalet et estime que les travaux des lattes doivent être faits plus en profondeur sinon le travail sera inutile.

Pascal Steimer, Municipal, est intéressé par cette suggestion et pense que Philippe LaCôte pourrait être engagé comme expert !

Edmond Granges, Conseiller, a remarqué un bénéfice pour les locations du chalet de CHF 6348.- et une entrée de CHF 10'530.- et il n'arrive pas à reconstituer ces deux comptes.

Pascal Steimer, Municipal, répond qu'on sera en négatif pendant quelques années, puisqu'on va amortir.

Monique Locatelli, Syndique, ajoute que les chiffres 2019 indiquent les revenus de locations de CHF 12'200 et les frais CHF 3482.- (entre autres, électricité).

Edmond Granges, Conseiller, estime que les chiffres devraient être donnés clairement dans les rapports.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, ajoute que ce point est du ressort de la commission de gestion et non de la commission des finances.

Vote : le préavis 44/2020 est accepté à l'unanimité.

6. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AEE, pas de séance

AIAB, pas de séance

SDIS, pas de séance

SIECGE, Philippe LaCôte :

- Départ à la retraite de M. Serge Guebey, SI de Nyon, le remplacement est en discussion.
- Présentation des courbes pluviométriques, identiques à 2019,
- Etude pour la réfection des sources de la Florettaz. Les travaux pour CHF 1'400'000.- sont au budget 2021-2022. Transformations de deux captages avec une séparation des conduites pour répondre aux nouvelles normes. Réalisation d'un nouveau captage sur la source du bas de la Florettaz, installation d'un traitement par UV sur le réservoir du Commun,
- Entrée en vigueur de l'interdiction des produits phytosanitaires contenant du Chlorothalonil,
- Campagne de mesure du Chlorothalonil a été faite sur toutes les sources. Il n'est pas présent dans les sources de la Florettaz. Seul le puits du Bucley, qui représente le 20% de la consommation des sources dépasse la norme. Des mesures de dilution avec l'eau du lac seront prises pour pouvoir continuer son exploitation,
- Adoption du PV du 25 juin,
- Acceptation du préavis 03/2020 pour le budget 2021 et l'augmentation des taxes de raccordement, d'abonnement, de location de compteur et du m³ d'eau qui passera à CHF 1.20/hab – une augmentation obligatoire pour assurer un autofinancement du SIECGE.

7. Divers

François Mathey, Conseiller, demande si nous avons besoin d'une autorisation particulière pour nous rendre à la Dôle (côté France).

Pascal Steimer, Municipal, rappelle que dès le 15 décembre les attestations de dérogation seraient supprimées en France.

Alexandre Ansermet, Conseiller, demande si la procédure des élections communales sera la même qu'il y a 4 ans avec un tirage au sort de l'ordre des candidats dans la liste électorale. Quand il y a plus de 40 conseillers sur la liste, beaucoup de gens votent pour les 40 premiers et les candidats situés après la 40^{ème} place ne sont souvent pas élus.

Jean-René Lepezzel, Président, répond qu'il y a deux moyens : soit par tirage au sort, soit de placer les conseillers qui se représentent en début de liste. Il est effectivement arrivé que des gens votent « compact » préférentiellement ainsi les candidats se situant après le 40^{ème} rang. Mais ce cas de figure demeure rare. Chésereux opte pour le tirage au sort car il permet aussi un renouvellement de la représentation du village au sein du conseil. Effectivement il y a des cas où les gens votent « compact » et on est obligé de biffer les noms en partant du bas de la liste. Ce sont les autorités cantonales qui fixent cette loi et nous sommes obligés de vivre avec. Cependant, si le conseil souhaite voter sur cette procédure, il faudrait que ce point figure à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Philippe Widmer, Conseiller, rappelle que lorsqu'on s'engage au Conseil, c'est le fait d'une certaine dévotion. Il faut des gens motivés qui participent. Participer au conseil, c'est connaître ce qui se passe et donner de son temps. Il estime qu'il devrait y avoir un certain privilège pour ceux qui ont vraiment envie de partager leurs capacités. Le tirage au sort peut mal faire les choses !

Jean-René Lepezel, Président, estime que ce n'est pas assurer un renouvellement du conseil que de mettre tous les nouveaux arrivés en fin de liste. Tous les 5 ans le conseil se renouvelle d'un tiers.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, abonde dans ce sens. Le tri alphabétique n'est pas bon. Il faut mélanger tous les noms.

Jean-René Lepezel, Président, rappelle que la volonté de l'électeur relève d'une connaissance des règles de l'élection.

François Mathey, Conseiller, a remarqué lors des élections qu'un bulletin peut être considéré nul ou blanc par manque de connaissance quant à la manière de voter. Un article à ce sujet dans le Brasse-Cailoux serait souhaitable.

Dominique Fleury, Municipal, remercie la Municipalité pour le concours des décorations de Noël et sollicite chacun de participer en votant.

Monique Locatelli, Syndique, remercie pour les gâteries sur les tables. Elle souhaite de joyeuses fêtes à tous et une nouvelle année sereine.

Prochains conseils :

11 mars (toujours prévu au Parlement vaudois), 17 juin, 14 octobre, 9 décembre avec souper.

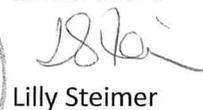
Jean-René Lepezel clôt la séance vers 21h30 avec les bons vœux habituels.

Le Président


Jean-René Lepezel



La secrétaire


Lilly Steimer